L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

JE PAR OU PRIX

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 3 MAI.

AUX ABONNÉS ET AMIS DE L'AFFAIRE DE L'OPÉRA.

Les abonnés du Théâtre de l'Opéra se sont permis depuis le début de l'affaire de faire tels mouvements qu'ils jugeraient nécessaires pour assurer l'existence du Théâtre de l'Opéra à la Nouvelle-Orléans, et obtenir à l'entière satisfaction qui permettait à la Direction de compter sur une certaine somme sur laquelle elle puisse établir son budget et donner aux Artistes une [illegible] pour les engagements qu'elle pourra contracter pour la saison prochaine, 1868 à 1869.

Pour atteindre ce but, il a été décidé par les abonnés du Théâtre de l'Opéra, réunis en assemblée générale, qu'il serait immédiatement tenu un effort auprès des habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans pour obtenir la location, par abonnement, d'environ 600 places, comprenant les Fauteuils du Parquet, les Loges de Grillées du Parquet, les Loges découvertes et les Loges grillées des Premières. La location des dites places assurerait l'existence de l'Opéra, en fournissant la somme nécessaire au payement des Artistes et aux dépenses de la Représentation.

Il a été décidé en outre que pour satisfaire aux demandes de plusieurs personnes et faciliter la location, l'Administration fera disposer les Loges Découvertes du second rang des Premières, de manière à pouvoir offrir la location (par abonnement) de deux places au lieu de quatre, et que, pour faciliter cette location, elle diminuera en six termes le prix de l'abonnement, à savoir : — Un mois en payant le 15 novembre 1868, et le balance en cinq paiements égaux et mensuels à partir du 15 novembre 1868.

L'Administration s'engagera à ne pas vendre un tiers de Billets plus grand que celui des places restées disponibles, et